

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

1.30.31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Participation financière en faveur de l'association Icom'Provence pour l'exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions permettant d'améliorer le mieux-être des personnes du bel âge via la prévention et le dépistage des détériorations intellectuelles ainsi que de réduire la fracture numérique.

L'association Icom'Provence dont le siège est situé au 100, boulevard de la Barasse, 13011 Marseille, est présidée depuis novembre 2018 par Madame Najet Boussekine. Elle est reconnue d'intérêt général et organisme de formation.

Son objet est de favoriser la pleine citoyenneté et l'épanouissement des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées et des personnes du bel âge par l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Pour cela, l'association a développé un centre de ressources informatiques permettant à ces personnes de compenser leurs déficiences par l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'association exerce également de nombreuses actions auprès de personnes en situation de handicap, d'enfants souffrant de dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysgraphie ou dysorthographe.

L'association Icom'Provence se propose, dans le cadre d'un projet spécifique à destination des personnes du bel âge, de poursuivre la mise en place des ateliers-mémoire de stimulation cognitive qui visent à améliorer la mémoire et la capacité à réfléchir plus rapidement, à mieux s'organiser, et à prévenir les détériorations intellectuelles.

Il s'agit de se prononcer sur la reconduction pour l'exercice 2019 d'une subvention de fonctionnement allouée en 2018, soit 13 000 € afin que l'association poursuive son action en faveur des personnes du bel âge.

Il convient de noter que le Département participe également au fonctionnement de cette association pour leurs actions auprès du public en situation de handicap (une subvention de 20 000 € a été validée lors de la Commission permanente du 27 juin 2019).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL